BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 mars 2022	***N° 2022-190***

Convocation du 18 mars 2022
Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :
M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwenaël LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwenaël LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) :
Monsieur Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 mars 2022**	***Délibération***
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	***N° 2022-190***

Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (A.D.E.M) - Décastar - Année 2022 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation - Convention

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (A.D.E.M) organise depuis 1976 le Décastar, une compétition internationale d'épreuves combinées d'athlétisme inscrite au challenge mondial de la World Athletics (fédération internationale d'athlétisme).
La 46ème édition de cette manifestation est programmée les 17 et 18 septembre 2022 à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard.

Bordeaux Métropole est partenaire de cet évènement d'intérêt métropolitain depuis 1997 sous la forme d'une subvention.
Selon le budget présenté, d'un montant de 461 571 €, la subvention sollicitée par l'ADEM d'un montant de 60 000 € représente 13% du budget global.
Conformément au contrat de codéveloppement, il est proposé d'accorder cette année à l'ADEM un soutien financier de 60 000€.
Consciente de l'impact important que peut encore avoir la crise sanitaire sur le secteur sportif, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire, que leurs manifestations 2022 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales ou préfectorales, voire annulées.

I. Programme d'actions 2022

Si la présence, chaque année, à Talence des meilleurs athlètes mondiaux est prioritairement due à l'enjeu sportif, la capacité d'accueil et d'organisation de l'A.D.E.M sont les autres composantes fondamentales qui poussent la famille des « épreuves combinées » à se retrouver à Talence.

L'A.D.E.M, au travers du Décastar, va poursuivre sa mission fixée depuis de nombreuses années, à savoir la promotion de l'athlétisme et plus particulièrement des épreuves combinées sur le territoire de la métropole et au-delà. Pour ce faire, l'A.D.E.M a prévu d'organiser en 2022 des courses pour les jeunes en partenariat avec le Conseil régional, des courses handisports mais également des courses d'entreprises. De plus, des actions spécifiques seront mises en place dans le cadre de la labellisation Agenda 21 « Le sport s'engage » du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

II. Bilan des précédentes éditions

Cet évènement permet d'attirer depuis plusieurs années maintenant les plus grands noms de la discipline avec un réel enjeu pour le classement annuel des différentes catégories.

Les précédentes éditions avaient attiré à chaque fois autour de 15 000 spectateurs. En 2018, 11 000 personnes ont été accueillies le samedi et 13 000 le dimanche. Cette édition exceptionnelle était en grande partie liée à la présence du champion du monde français Kevin Mayer qui avait établi le nouveau record du monde avec 9 126 points.

Le stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard a été le théâtre de l'un des plus beaux exploits sportifs français de la décennie, ce qui renforce son statut d'équipement d'intérêt métropolitain, permettant de faire rayonner le territoire de la métropole au-delà même de l'hexagone.
Chaque année, les performances des athlètes nationaux et internationaux, ainsi que la participation des clubs et des ligues extérieures à la région contribuent à faire de cette manifestation sportive le meeting français de référence.

Si les éditions 2020 et 2021 ont été marquées par une annulation en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, ces années auront tout de même été marquées par l'actualité avec en 2020 l'inscription au patrimoine mondial de l'Athlétisme du Décastar par la World Athletics pour la qualité de son organisation et de son accueil. Et pour 2021, le lancement des travaux de réhabilitation du stade Pierre Paul Bernard et la signature de la charte des 15 engagements du ministère des sports et de WWF France, qui amplifie la démarche éco-responsable du Décastar.

Indicateurs financiers

	Budget 2022	Budget 2021
Charges de personnel / budget global	73 430 € - 15,90%	48 000 € - 10,86%
% de participation de BM / Budget global	60 000€ - 13,00 %	58 000€ - 13,12 %
% de participation des autres financeurs / Budget global *Ville de Talence* *Département* *Région*	32 775 € – 7,10% 25 000 € – 5,41% 55 000 € - 11,92%	90 000 € – 20,36 % 25 000 € – 5,66% 55 000 € - 12,44%

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2022-00343 formulée par l'association le 22 décembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la 46ème édition du Décastar, les 17 et 18 septembre 2022, organisée à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard par l'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM), présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 60 000 € en faveur de l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 MARS 2022** **PUBLIÉ LE :** **31 MARS 2022**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH